



TOUTES LES RAISONS D'ÊTRE EN GRÈVE LE 27 MARS



Services Informatiques : pour la sauvegarde de nos missions !

Le projet de fusion des services informatiques de la DGI et de la DGCP intervient dans un contexte déjà fortement dégradé ; l'esprit de cette réforme, qui vise essentiellement à supprimer encore plus d'emplois, n'augure donc rien de bon pour l'avenir des agents.

Ce que vivent les agents des services informatiques depuis près de 10 ans :

- ✓ des suppressions continues d'emplois ;
- ✓ un recours massif au secteur privé et aux vacataires ;
- ✓ des pressions de tous types ;
- ✓ une polyvalence à outrance ;
- ✓ un « volontariat » sous la contrainte ;
- ✓ des postes offerts à la tête du client ;
- ✓ une multiplication du recours au régime des astreintes obligatoires ;
- ✓ une absence totale de transparence dans les règles de gestion ;
- ✓ une détérioration continue de l'ambiance de travail.

Les documents transmis dans le cadre du projet de fusion laissent perplexe et soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses. Face aux interventions de la CGT, le ministre s'est simplement contenté de réaffirmer sa volonté d'assurer le transfert de compétences, sans pour autant indiquer les mesures qu'il entend prendre pour assurer ce transfert et réduire le rôle réel du privé.

Aucune réponse non plus sur les règles de gestion, l'emploi, les qualifications, la pérennité des sites et des exploitations, les structures d'assistance, l'organisation du travail, le statut des personnels, l'avenir de l'éditique, etc ...

Pour les régimes indemnitaires, les services informatiques sont classés dans les régimes dits « spécifiques » ; si l'harmonisation est généralement plus favorable aux agents de la D.G.C.P. [ex. informaticiens, pour la catégorie C, + 1,38 euros bruts mensuels en 2009 (4,16 euros bruts mensuels dans 3 ans), pour la catégorie B, entre + 0,55 euros et + 13,88 euros bruts mensuels en 2009 (de 1,66 à 41,66 euros bruts mensuels dans 3 ans), pour la catégorie A, de + 13,88 euros bruts mensuels à + 47,22 euros bruts mensuels en 2009 (de 41,66 à 141,66 euros bruts mensuels dans 3 ans)] plusieurs mesures sont renvoyées à un examen ultérieur (personnels de renfort, agents mis à disposition).

Là encore, de nombreux agents des services informatiques seront exclus de ces mesures d'harmonisation et pour d'autres, la complexité de la comparaison ne laisse rien présager de bon ! Le problème, c'est qu'il s'agit en général d'agents de catégorie C qui subissent toutes les formes de polyvalence et qui sont devenus un rouage essentiel au bon fonctionnement des centres.

Les agents des services informatiques n'ont rien à attendre de positif de ce projet de fusion pour leur avenir. Déjà des centres informatiques de la DGI ou de la DGCP situés dans une même agglomération vont disparaître et des emplois seront certainement supprimés au passage. Dans les bureaux d'études, le rôle sans cesse croissant du privé et les incertitudes qui pèsent sur la fusion des services centraux des deux directions rend également l'avenir obscur.

Le SNADGI-CGT et le SNT-CGT appellent les agents à :

- ▶ se rassembler dans l'unité la plus large ;
- ▶ s'inscrire dans toutes les initiatives prises au niveau de la Fonction publique ;
- ▶ être massivement en grève le 27 mars prochain.